

ARRÊTÉ N° 09

05820250224399

La Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de La Nièvre,

- Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment les articles L. 311-2, L.313-4, L. 452-35, L. 452-36

- Vu les déclarations de créations et vacances d'emplois de catégories A, B, et C transmises par les collectivités du département de la Nièvre, dont le recrutement relève de la compétence du Centre de Gestion,

ARRÊTE**Article 1 :**

Les déclarations de créations et de vacances d'emploi de catégorie A, B et C sont arrêtées conformément au document ci-annexe qui comporte 1 déclarations, établies du 02/12/2024 au 02/12/2024 :

Déclarations portant sur un grade de catégorie A :	Déclarations portant sur un grade de catégorie B :	Déclarations portant sur un grade de catégorie C :
0	1	0

Article 2 :

La Présidente du Centre de Gestion certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Dijon dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

La Directrice du Centre de Gestion est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet de la Nièvre et publiée auprès de chacune des collectivités du département.

La description des postes à pourvoir est consultable sur le site <http://www.emploi-territorial.fr>, rubrique « Publicité des arrêtés »

Fait à NEVERS le 24/02/2025

La Présidente
Marie-Christine AMIOT



N° de déclaration / collectivité	Grade	Motif	Temps de travail	Ouvert aux contractuels	Date de transmission	Poste à pourvoir le
V058241202000781001 COM DE CMNES COEUR DE LOIRE	Rédacteur RESPONSABLE SREVICE EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT	Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent	35h00	ouvert aux contractuels Art. L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique	02/12/2024	01/03/2025
avec offre O058241202000781						